



COMMUNE DE LOIRE-ATLANTIQUE
REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ N° 2024-04-229-PM
AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La Maire de Piriac-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1, L.2213-2, et 2213-4 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.610-5 et R.644-2 concernant la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par arrêtés de police et les entraves au domaine public routier,

Vu le Code la Route notamment l'article L.411-1,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.113-2 et L.116-2 al 1,

Vu la demande de stationnement de Monsieur Dominique GIDOIN, 04 rue du Fort Baron, 44420 Piriac-sur-Mer.

Considérant qu'en raison d'un déménagement effectué au 04 rue du Fort Baron, commune de Piriac-sur-Mer, nécessitant l'occupation du domaine public le vendredi 26 avril 2024, à partir de 8h00.

Considérant qu'il y a lieu d'optimiser l'exécution en toute sécurité du déménagement en préservant les automobilistes, les piétons et les exécutants de la mission.

ARRÊTE

Article 1er :

Le demandeur est autorisé à stationner devant le numéro 04 de la rue Fort Baron, le vendredi 26 avril 2024, 08h00, et jusqu'à la fin du déménagement.

En tout temps, la personne responsable sur site devra veiller à préserver la sécurité des usagers.

Article 2 : Circulation

Mise à disposition de barrières et de panneaux par les personnels du Centre Technique Municipal afin d'interdire la circulation, à partir du jeudi 25 avril 2024, à l'entrée et sortie de la rue du Fort Baron.

Le présent arrêté sera apposé, pour être opérationnel, dès le vendredi 26 avril 2024, au matin.

Article 3 :

Madame la Maire de Piriac-sur-Mer, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services techniques, la Police Municipale, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Publié ou Notifié, le :

Affiché, le :

Fait à Piriac-sur-Mer,
Le 18 avril 2024

La MAIRE,
Emmanuelle DACHEUX

